

Certif.Med ( )  
 Lames 25€ ( )  
 Chaussures 25€ ( )  
 Affutage 25€ ( )  
 Kevlar 35€ ( )  
 Adhésion ACPG 10€ ( )  
 Cotisation .....€ ( )  
 Licence .....€ ( )

**SAISON 2017 – 2018**

**N° licence :**  (Ne pas remplir à la 1<sup>ère</sup> inscription) **TOTAL** .....€

Catégorie licence (obligatoire) :  19,56€ Kid  39,76€ Fédérale  64,36€ Compétition

**Section Patinage de Vitesse :** Short Track  Long Track  
 Avenant compétition 24€ Extension autre discipline : 5,00 €

**Règlement du cout de la licence à faire en paiement unique**  
 Règlement: 1X 2X 3X Chèques - Espèces- Autres

**PATINEUR à licencier**

Nom et Prénom (en majuscules) : ..... Sexe : M  F   
 Adresse : ..... E-mail : .....  
 (complète) ..... Taille du patineur : .....  
 N° Tél. : ..... N° Portable : ..... Pointure chaussures : .....  
 Date de Naissance : ..... Lieu ..... Nationalité : .....  
 Détenteur PSCI

**PARENT ou REPRESENTANT LEGAL pour les mineurs :**

Nom et Prénom (en majuscules) : .....  
 Adresse (si différente) .....  
 N° Tél. : ..... N° Portable : ..... E-mail : .....  
 PERE MERE  
 N° Tél. : ..... :

**PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT**

Nom et Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 N° Téléphone : ..... N° Portable : .....  
 Médecin : ..... N° Téléphone : .....

**Exceptions médicamenteuses ou allergies éventuelles à signaler :** .....

Le licencié ou son représentant légal s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'ACPG dont il a pris connaissance. Il donne pouvoir aux dirigeants du club pour prendre toutes décisions d'ordre médical en cas d'urgence. Il autorise, sauf avis contraire écrit de sa part, qu'il soit filmé ou photographié et que son image soit diffusée dans le cadre des activités du club y compris sur des supports extérieurs au club (journaux, publicité, site internet, réseaux sociaux....)

Date de l'adhésion, à Cholet, le ..... SIGNATURE(S)

Reconnais avoir eu connaissance des garanties d'assurance de la licence de base et que l'on ma bien proposé les options complémentaires.(document info licences 2013-2014 résumé du contrat GENERALI n° AL151315 et Europ Assistance n°58626115  
 Le licencié ou son représentant légal reconnais avoir eu connaissance des garanties d'assurance de la licence de base.

**Le licencié**

**Son représentant légal**



## ***Charte du patineur de Cholet Short Track***

- 1. Tous les patineurs doivent être présents à l'heure.**
- 2. Tous les patineurs doivent avoir leur équipement en état, si des ajustements sont nécessaires il doit en avertir l'encadrement au plus tard la journée avant la séance d'entraînement.**
- 3. Tous les patineurs et si besoin les accompagnateurs sont censés aider à la mise en place et au rangement des protections latérales.**
- 4. En cas d'absence, le patineur ou à défaut son responsable doit en prévenir au plus tôt l'encadrement.**
- 5. Tous les patineurs doivent se montrer respectueux envers l'encadrement et les autres patineurs.**

**Le Patineur**

**Le Représentant Légal**

